

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 15.12.2020

L'an deux mil vingt, le 15 Décembre à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle des Fêtes » de la Mairie, sous la présidence de M. Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	P	MASSE Stéphane	P	MOREL Aline	P
ADAM Jean-Marie	P	CARPENTIER Jean-Joseph	P	LEBLANC Isabelle	P
FIZET Céline	P	BOUIC Fabienne	P	GILLOT Glenda	P
FONTAINE Mickaël	P	COISPEL Angélique	P	CHANDELIER Nicolas	P
CORUBLE Julien	P	SIX Aurélie	E	DESBORDES Jessica	P
VENIANT Adrien	P	CHOPPIN Gilles	P	COMALADA Antoine	P
RIVOALLAN Isabelle	P				

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 09.12.2020

Nombre de conseillers

- en exercice : 19

- Présents : 18

- Votants : 18

Secrétaire de séance : Mme Angélique COISPEL

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30.11.2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 30.11.2020.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour :

- Communications du Maire

1) Résidence Jacqueline LORPHELIN : Malgré la crise sanitaire actuelle, Monsieur le Maire propose que la plaque soit installée dans les prochains jours et de faire l'inauguration dans un deuxième temps, quand la situation le permettra. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

2) Projet de Mme LEVILLAIN - L'Amaryllis : Lors de la réunion du 30.11.2020, le Conseil Municipal avait chargé les Commissions « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie » et « Logements - Bâtiments » de rencontrer Mme LEVILLAIN afin de discuter de sa demande de création d'une avancée vitrée sur le trottoir devant sa boutique afin de protéger les végétaux de la pluie et du vent et d'améliorer son confort de travail. Une rencontre a été organisée et il lui a alors été expliqué que cette occupation avait un coût calculé en fonction de la surface utilisée. A partir du 01.01.2021, le tarif est de 0.27 € par m² et par jour. Le projet de Mme LEVILLAIN serait de 31 m² soit un coût de 3 013.20 € par an. Compte tenu de la crise sanitaire et économique actuelle, Mme LEVILLAIN sollicite la gratuité de l'occupation du domaine public pour la première année. Le Conseil Municipal demande à la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie » d'examiner cette demande.

3) Asa Pays de Dieppe (Dieppe Rallye) : demande l'autorisation de réaliser sa 2^{ème} séance d'essais le 06.03.2021 après midi, en précisant toutefois que le public n'est pas convié à cette manifestation et que toutes les dispositions pour assurer la sécurité seront prises. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

4) Le Haras : la Société des Courses et l'ABAC se portent candidates pour chapeauter la mise à disposition des installations du Haras. Le Conseil Municipal demande à la Commission « Logements - Bâtiments » d'examiner cette proposition.

5) CCTC :

- Tortill'art : il aura lieu le 02.07.2021, probablement sur la Place du Général de Gaulle.

- Soutien aux clubs sportifs : considérant la situation sanitaire actuelle, la CCTC a décidé d'aider financièrement les clubs sportifs ayant rencontré des difficultés financières. Le Conseil Municipal souhaite qu'un listing soit adressé à la CCTC.

6) Trail Walker : il aura lieu du 03 au 04.07.2021, avec un passage des coureurs sur la commune entre 15h et minuit. Pour cela, le gymnase de Bacqueville en Caux sera réquisitionné, ainsi que le parking de l'école maternelle pour l'organisation de la restauration par le Comité des Fêtes et EPIFAJ. Du matériel communal devra sans doute être mis à disposition (barnums, tables, barrières, bancs, containers à déchets...).

7) Porte d'entrée du Bureau de Monsieur le Maire : le Conseil Municipal décide de prévoir son changement en début d'année suite aux problèmes d'étanchéité, d'isolation et de sécurité.

8) Amicale des pompiers : Installation d'un barnum sur la Place du Général de Gaulle afin d'y vendre le calendrier des pompiers les 12, 19 et 26.12.2020 et le 16.01.2021.

9) Aménagement du carrefour du Château d'eau : le Département nous informe par courrier en date du 09.12.2020 que notre dossier de subvention adressé le 03.11.2020 n'a pas fait l'objet d'une validation, tant sur le plan technique que financier. Il ne fera donc pas l'objet d'une instruction au titre de la pré-programmation 2021. Cette information a été transmise à M. LE ROUX, Viatech' pour lui demander de retravailler le dossier.

- Projet éolien de la plaine du Tors (Belleville-en-Caux, Calleville-les-Deux-Eglises, Saint-Vaast-du-Val et Val-de-Saône)

La Préfecture a ouvert une enquête publique du 19.10 au 20.11.2020 portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société parc éolien de la Plaine de Tors en vue d'implanter et d'exploiter un parc éolien constitué de huit éoliennes et trois postes de livraison sur les communes de Belleville-en-Caux, Calleville-les-Deux-Eglises, Saint-Vaast-du-Val et Val-de-Saône.

La commune de Bacqueville en Caux étant située dans le rayon d'affichage prévu par les dispositions du code de l'environnement, le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce projet.

Il s'agit là d'une simple consultation considérant que les éoliennes ne sont pas sur le territoire communal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet éolien.

- AXIONE - Convention fibre optique

Les travaux de déploiement de la fibre optique ont été réalisés sur la commune. Toutefois, l'Ancienne Gendarmerie ne peut toujours pas en bénéficier. Pour ce faire, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer une convention permettant à l'entreprise AXIONE d'intervenir dans les parties communes privatives de l'Ancienne Gendarmerie afin d'installer un boîtier de raccordement pour faciliter l'arrivée du très haut débit dans cet immeuble. Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- Communauté de Communes Terroir de Caux - Futur Hôtel communautaire

Le 07.12.2020, la CCTC a approuvé la candidature de la commune pour l'implantation de son futur siège communautaire sur le terrain appartenant aux Consort DARTYGE situé à l'entrée du bourg en venant de Belmesnil, Rue du Président Coty.

Le plan de financement suivant a été proposé : la CCTC achète la parcelle de 2,4 hectares, la commune s'engage à rembourser le montant correspondant au prix de la surface nécessaire à la construction du nouvel hôtel communautaire, soit 1 hectare pour environ 100 000 € et le remboursement s'effectuera à travers le transfert de charges à raison de 10 000 € par an pendant 10 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- valider le plan de financement proposé,
- passer le relais à la CCTC pour la signature des actes notariés,
- baptiser cette parcelle « le Clos Dartyge »

- Rapport de la Commission « Finances et budget », Jean-Marie ADAM

1) Budget téléphonie

En 2018, la commune a confié la gestion de la téléphonie, de l'informatique, des photocopieurs et de la bureautique communale à GT Consulting (travaillant également avec la CC Terroir de Caux) moyennant 4 000€ par an, afin de faire des économies sur ces postes.

Depuis quelque temps, le compte 6363 - frais de télécommunications ne cesse d'augmenter :

2017	4 963 €
2018	5 390 €
2019	7 272 €
2020 (au 09.12.2020)	7 405 €

Alerté par la comptable et M. ADAM, le prestataire informe la commune qu'elle va pouvoir bénéficier dès le début de l'année 2021 de nouveaux tarifs marchés publics, négociés grâce à l'étroite collaboration entre Coriolis télécoms et la Communauté de Communes Terroir de Caux, une économie de 40% est attendue.

Malgré cette annonce, la Commission va rencontrer le gérant de GT consulting pour faire le point le 21.12.2020 et demande qu'un listing de la téléphonie soit rédigé par le secrétariat de Mairie.

2) Evolution de la présentation des comptes communaux

Actuellement, il y a un compte administratif élaboré par l'ordonnateur et un compte de gestion élaboré par le comptable public.

A compter de 2023, ces deux comptes seront remplacés par le Compte Financier Unique (CFU), qui comprendra le bilan et le compte de résultat. Il fera ressortir le résultat comptable, les indicateurs de gestion, le tableau de financement et les flux de trésorerie.

Un contrôle de l'actif immobilisé et une mise à jour annuelle des éléments du patrimoine seront nécessaires.

Une formation sera certainement à prévoir, au moins en 2022, pour les personnels chargés de la comptabilité de la commune.

- Rapport de la Commission « Communication », Jean-Marie ADAM

1) Bulletin Municipal de Janvier 2021

Il est presque terminé mais il reste encore quelques petits espaces vides. Si les membres du Conseil Municipal ont des informations à transmettre à la commission, la date butoir est le 20.12.2020.

2) Nombre de comptes Facebook pour la commune

Le Conseil Municipal a pris la décision de créer un compte Facebook Mairie Bacqueville-en-Caux pour diffuser l'information de la commune. Il y a aussi de l'information communale diffusée au travers d'un Facebook Commission Foires et Marchés.

La commission « Communication » trouve préférable que toute l'information communale soit diffusée sous le compte Mairie Bacqueville-en-Caux.

Ainsi, la Commission propose que les Commissions ayant des informations à diffuser les adressent par mail à jeanmarie.adam@yahoo.fr. Il se chargera de les mettre sur le site internet de la commune et les transmettra à Jessica DESBORDES pour diffusion sur le Facebook Mairie Bacqueville-en-Caux. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

- Questions diverses

1) Liste des gagnants des Maisons Fleuries : M. MASSE propose que les bons cadeaux soient distribués aux lauréats par les membres de la commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie », précise que ces bons seront valables jusqu'au 31.03.2021 et que ce concours sera reconduit en 2021. Le Conseil Municipal valide cette proposition et félicite tous les lauréats.

1^{er} Prix : - M. FOU COURT Olivier : 50 €
Impasse de la Sente aux bois - Pierreville

2^{ème} Prix : - M. et Mme BUREL Gilbert : 30 €
- Mme FOU COURT Nicole : 30 €
- Mme BEAUPERE Nadia : 30 €
- M. LETHELLIER François : 30 €
- M. et Mme MARCHANDISE Daniel : 30 €

3^{ème} Prix : - Mme KIPFER Estelle : 15 €
- M. DORE Emmanuel : 15 €
- M. GRENET Michel : 15 €
- M. et Mme PRIEUR Jean-Paul : 15 €
- Mme VARIN Odile : 15 €
- M. et Mme HELUIN Eugène : 15 €

2) Le Conseil Municipal souhaite féliciter les employés communaux pour les illuminations de Pierreville.

3) Calendrier de la salle des fêtes : M. Nicolas CHANDELIER signale que les associations n'ont pas été consultées. M. ADAM explique qu'il contacte les associations tous les trimestres pour faire le point et que les dates de 2020 ont été reportées en 2021.

Date de la prochaine réunion de Conseil Municipal : 01.02.2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.